

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le **10 MAI 2019**

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NOR CPAB1912831C
N° interne DF-1BLF-19-3357

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

*À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT*

*À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE
MINISTERIELLE ET MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE PROGRAMME*

Objet : Conférences de budgétisation de l'année 2019

P.J. : 5 annexes

La procédure budgétaire à venir doit permettre l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2020 et la construction d'un nouveau budget triennal portant sur les exercices 2020 à 2022 pour l'État et ses opérateurs.

Conformément à la pratique qui prévaut depuis le début du quinquennat, l'objet des conférences budgétaires sera, par un travail technique partagé, d'arrêter définitivement l'ensemble des sous-jacents chiffrés du budget triennal 2020-2022. Il s'agira, en particulier, d'établir une évaluation conjointe de l'évolution spontanée de la dépense, du chiffrage des mesures nouvelles envisagées et des mesures d'économie possibles, que ces mesures soient proposées par vos services ou par la direction du Budget. Aucun désaccord technique n'a vocation à persister à l'issue des conférences budgétaires, indépendamment de toute considération quant à l'opportunité des mesures. Il appartiendra ensuite aux Ministres, sur cette base partagée, de discuter au cours du mois de juin de l'opportunité des seules mesures non consensuelles.

Le Ministre de l'action et des comptes publics fera rapport de ces échanges au Premier ministre en vue des arbitrages gouvernementaux sur les plafonds de crédits ayant vocation à figurer dans le budget triennal 2020-2022 et les mesures sous-jacentes, qu'il s'agisse de mesures nouvelles ou d'économie. Ces arbitrages seront formalisés d'ici la fin du mois de juin dans des lettres-plafonds qui serviront de base aux conférences de répartition devant se tenir ultérieurement.

Je tiens, par ailleurs, à vous rappeler qu'il est de notre responsabilité collective de veiller au respect de la méthode de travail gouvernemental exemplaire, collégiale et efficace définie par le Premier ministre dans sa circulaire du 24 mai 2017.

Je souhaite, enfin, attirer votre attention sur les éléments suivants.

Diffusion générale

Dans la continuité de l'effort de maîtrise des dépenses fiscales engagé dès 2017, il vous est demandé de proposer des suppressions, des recentrages ou des rebudgétisations de dépenses fiscales relevant de vos périmètres ministériels. Ces propositions seront abordées, au plan technique, lors des conférences fiscales et, s'agissant de leurs incidences budgétaires, lors des conférences budgétaires, en vue d'être discutées entre les Ministres lors de la procédure d'arbitrage qui se déroulera au cours du mois de juin.

Par ailleurs, le programme de réduction du nombre de taxes à faible rendement, initié par la circulaire du Premier ministre du 29 mars 2018, se poursuit en 2020. Il vous appartient donc, dans le cadre des conférences budgétaires et des conférences fiscales à venir, de proposer des scénarios d'évolution documentés visant prioritairement la suppression, la fusion ou la rebudgétisation des taxes à faible rendement qui relèvent de vos périmètres ministériels.

Enfin, la lettre du 2 juin 2017 du Premier ministre a posé le principe d'un mouvement de recentralisation sur le budget général des outils extra-budgétaires existants (comptes d'affectation spéciale, recettes affectées, fonds sans personnalité juridique, etc.) afin que chaque Ministre ait les moyens de piloter efficacement la politique dont il est chargé et d'en rendre compte au Parlement. Dans le prolongement des efforts consentis en ce domaine depuis 2017, les conférences budgétaires seront l'occasion de discuter des modalités de poursuite de la mise en œuvre de cette orientation.

*

* *

J'insiste sur l'importance de ces travaux dont la qualité conditionnera le bon déroulement de cette procédure budgétaire.

Afin de faciliter les échanges lors des conférences budgétaires, des tableaux vous ont été transmis cette année avec la maquette à la mission, au programme et à la brique pré-renseignée sur le périmètre de votre ministère. Les données des exécutions 2017 et 2018 au format 2019 et de la loi de finances 2019 figurent également dans les classeurs qui vous ont été adressés. Les annexes à la présente circulaire précisent le calendrier, la méthode ainsi que le format des tableaux attendus. Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels deux jours avant la tenue de ces conférences.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Amélie VERDIER